

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 31 mars 2009.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON – Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS – Bérangère AUBECQ - David FRITS - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE – Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ – Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDÆEL – Jean-Luc GUILMOT :
Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

1. Procès-verbal de la séance du 23 février 2009.

Mme Troosters demande de compléter le vote sur le point Fedemot par la justification de ce vote et de compléter également la relation de la question 5 relative au CPAS. Le procès-verbal de cette séance du 23 février 2009 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance de plusieurs arrêtés du Collège provincial du Brabant wallon :

- arrêté du 5 mars 2009 pris par le Collège provincial concluant à la réformation du budget communal de l'exercice 2009 ;
- arrêté du 12 mars 2009 pris par le Collège provincial approuvant la délibération du Conseil communal du 27 octobre 2008 établissant pour l'exercice 2009 une taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices ménagères ;
- arrêté du 2 mars 2009 pris par la Gouverneure de la Province du Brabant wallon approuvant la délibération du Conseil de l'action sociale du 19 novembre 2008 relative à l'augmentation de la valeur des chèques repas à 4 €/chèque à dater du 1/1/2009.

Mme Louette évoque l'opération « Je lis dans ma commune » pour laquelle notre commune a obtenu un prix coup de cœur de la Province.

Mme Aubecq entre en séance.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Modification du règlement sur la police de la circulation routière - Placement de signalisation routière au niveau de certains chemins de remembrement – Approbation.

M. Mertens présente le dossier et indique que différentes démarches ont été envisagées afin de réserver l'accès à ces chemins aux utilisateurs autorisés que sont les agriculteurs. In fine, il convient d'apporter des mesures au niveau du règlement de la circulation routière et de placer des panneaux à l'entrée de ces chemins. Un panneau indicateur nouveau pourra ainsi être placé. Toutefois le panneau qui sera placé ne permettra pas l'accès aux skateboards ou aux véhicules tractés (attelages). M. Mertens indique que la commission de mobilité devra ainsi réfléchir à ce problème. Il ajoute que deux éléments seront à considérer, d'une part le fait qu'il n'y aura pas de fermeture physique de ces chemins par des barrières et que la police a indiqué qu'elle veillerait au respect des panneaux qui seront placés. M. Lambert demande quand pourront être placés ces panneaux. M. Mertens répond qu'il espère qu'ils pourront être placés avant l'été.

Mme Tonnon s'abstient au vote en considération que les voies concernées sont de vraies voies de liaison ; M. Abs s'abstient au vote et souligne que les voies concernées sont des voies romaines.

Délibération

4. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Saint Jean baptiste de Gistoux – Compte 2008 – Avis.

Délibération

5. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Sainte Catherine de Bonlez – Compte 2008 – Avis.

Délibération

6. Arrêt du plan de cohésion sociale 2009-2013 – Ratification.

Mme Louette présente ce dossier. Elle indique qu'à Chaumont-Gistoux, le Plan de Cohésion Sociale se déclinera principalement dans le domaine du logement, de la santé et de l'insertion harmonieuse dans les quartiers, et du retissage des liens intergénérationnels. Pour réaliser notre Plan de Cohésion Sociale, nous avons tenu compte de l'Indicateur Synthétique calculé par l'IWEPS, et pour le Diagnostic local de Cohésion Sociale, nous avons réuni dans le cadre de la Coordination Sociale nos principaux partenaires travaillant sur la commune de Chaumont-Gistoux. Nous avons pris en compte le rapport du CPAS concernant les différentes demandes qui leur sont adressées.

Dans l'Axe 2 concernant l'accès à un logement décent, nous avons pris en compte le nombre de logements déclarés insalubres dans notre commune depuis trois ans ainsi que les problèmes rencontrés par les familles monoparentales et les personnes âgées pour le maintien en état de leurs logements. Une réflexion sera menée sur les possibilités de les aider concrètement. Nos contacts avec l'AIS nous amèneront à adapter notre taxe sur les logements inoccupés et à en réaliser un inventaire. Leurs propriétaires seront contactés.

Dans l'Axe 3 concernant l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, un groupe s'est constitué dans le cadre de la coordination sociale. Ce groupe a rédigé 26 recommandations portant sur la prévention et sur des actions concrètes à réaliser liées à la problématique des violences intrafamiliales. Concernant différentes actions dans le contexte de la prévention et de la sensibilisation aux assuétudes ainsi que de l'insertion harmonieuse dans les quartiers, l'engagement d'un éducateur de rue nous sera précieux.

Dans l'Axe 4 concernant le retissage des liens sociaux intergénérationnels, nous comptons étudier la possibilité de création d'un centre de jour pour personnes âgées. Nous vérifierons

s'il est possible d'utiliser pour ce faire un bâtiment du CPAS. Ce travail sera réalisé en étroite collaboration avec leur service de volontariat.

Mme Louette souligne qu'un subside peut être obtenu et que rien n'est décidé dans les actions à mener, des projets sont à envisager pour 5 ans.

Mme Aubecq demande quelle est l'avancée dans le dossier des violences intrafamiliales.

Mme Louette répond que les recommandations retenues ont été transmises aux autres communes de la zone de police et que Beauvechain a souligné son intérêt de travailler avec notre commune. On attend la réaction des deux autres communes.

Mme Troosters souligne le travail bien fait mais regrette que les conseillers n'aient pu être associés à la démarche. Mme Louette répond que cela relève d'un problème de timing, les informations ayant été communiquées à la commune en janvier et un calendrier imposant la vitesse de mettre sur pied des procédures ayant été établi.

Mme Troosters s'étonne de certaines choses : les PMS et la police ne sont pas repris dans le comité d'accompagnement, Mme Louette est citée comme présidente et vice-présidente.

Mme Louette indique que tout reste ouvert dans la démarche et que des modifications peuvent être introduites en cours de procédure.

Mme Troosters souligne le travail à réaliser avec l'AIS et demande si un relevé des immeubles inoccupés a été effectué. Mme Louette indique qu'un relevé est établi en fonction des modifications de domicile mais qu'il faut encore vérifier l'inoccupation des bâtiments sur le terrain.

Délibération

FINANCES COMMUNALES

7. Engagements hors crédits budgétaires – Ratifications.

Délibération

8. Situation des créances antérieures au 01/01/2009.

M. Landrain émet une communication suite au vol constaté à la commune à la fin du mois de janvier. Il signale qu'avec le vol du serveur informatique, il est impossible d'établir les comptes des années 2005 à 2008. Une réunion s'est tenue à ce propos dans les bureaux du Ministre Courard avec des membres de son cabinet et de celui de la gouverneure de province. Une proposition émise par le représentant de la commune à cette réunion a été l'établissement d'un bilan au 1er janvier 2009. Les recettes et dépenses préalables à cette date seront reprises dans le compte de l'exercice 2009 avec identification par rapport à l'exercice concerné. Le ministre Courard a transmis à la commune son accord écrit quant à cette proposition. M. Landrain souligne que la décision du ministre entraîne un effort important à accomplir par le service comptabilité.

MM. Troosters et Lambert demandent si des actions ont été réalisées depuis le vol afin d'améliorer la sécurité des documents et données informatiques.

M. Landrain répond qu'une étude est menée afin de réaliser un backup informatique à l'extérieur de la commune, ce qui assurera un risque zéro quant aux pertes de données informatiques. M. Decorte ajoute qu'un devis a été demandé pour établir un système d'alarme et de contrôle de la maison communale par badge individuel. Toute personne entrant dans la maison communale serait alors personnellement indetifiable. M. Landrain indique que ce point sera également discuté en séance à huis-clos par rapport à une décharge à attribuer au receveur dans le cadre de son travail.

9. Taxe communale sur les cartes d'identité pour les enfants belges de moins de 12 ans.

Délibération

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

10. PCA N°1 dit du « Centre de Dion-le-Mont » - Elaboration du rapport des incidences environnementales – Ratification de la désignation de l'auteur de projet – Approbation de la convention avec l'auteur de projet.

M. Mertens retrace les étapes parcourues dans le cadre de ce PCA. Il signale que l'auteur de projet disposera de trois mois pour établir le rapport des incidences environnementales à dater de la notification de sa désignation. Il indique que ce rapport sera ensuite présenté au Conseil communal. Mme Troosters demande s'il y aura enquête publique. M. Mertens répond que cette enquête se déroulera par après. M. Lambert s'inquiète du déroulement du paiement des prestations de l'auteur de projet, le paiement étant effectué par tranches, la dernière étant liquidée avant le dépôt du rapport final. Il s'inquiète également quant à la constitution du comité de suivi. M. Mertens répond que la procédure prévue par la réglementation sera formellement suivie tant au niveau du paiement des tranches que du comité de suivi.

Délibération

11. Schéma de structure communal et règlement communal d'urbanisme – Abandon de la procédure d'élaboration d'un RCU et relance de la procédure et des travaux visant l'élaboration d'un schéma de structure communal – Décision de principe.

M. Mertens souligne que le projet de schéma de structure adopté provisoirement en 2002 sert tous les jours mais qu'il est nécessaire qu'il devienne effectif après avoir été actualisé, un schéma de structure approuvé et sans RCU. Il indique que, si tout se déroule bien, l'adoption définitive du schéma de structure pourra être faite par le Conseil communal en mars 2011.

Délibération

POINT EN URGENCE

Projet de parc à conteneurs à Chaumont-Gistoux – Projet de convention entre l'I.B.W. et la Commune de Chaumont-Gistoux – Approbation.

M. Mignon signale que ce dossier est présenté en urgence car les documents sont parvenus à la commune le 27 mars et qu'une réunion de négociation est prévue le 23 avril 09 avec l'UCL et l'IBW.

M. Lambert souligne que des modifications ont été apportées depuis la présentation de ce point en février mais que la parcelle 14A, reprise dans le périmètre du futur parc n'a toujours pas été relevée sur le plan cadastral. M. Mignon répond qu'il s'agit sans doute d'un numéro de parcelle datant d'avant le remembrement. M. Lambert demande ce que comporte le local aux matières de réemploi. M. Mignon répond qu'il s'agit d'une prévision pour se prémunir de futures obligations de la Région wallonne (comme la reprise de vêtements). Il souligne qu'au point 1.2, la convention suit les procédures pratiquées par la Région wallonne. M. Lambert demande si le Collège a pu examiner des conventions d'autres communes avec l'IBW. M. Mignon répond qu'une convention a été transmise à l'éco-conseillère mais que chaque convention est spécifique en fonction des situations du parc à conteneurs et de la commune elle-même.

Compte-rendu du Conseil communal du 31 mars 2009

4

/7

MM. Troosters, de Baets et Lambert s'abstiennent au vote sur ce point en raison, notamment, de la non présence d'une parcelle reprise dans le périmètre du futur parc au niveau du plan cadastral. Mme de Baets indique que l'absence de réponse à la question relative au plan cadastral n'est pas acceptable et justifie son abstention. Mme Aubecq vote favorablement sur ce point sous condition de faire la lumière sur ce problème de parcelle.

Délibération

12. QUESTIONS - REPONSES

Questions du cdH

« 1. Subsidés aux associations.

Suite au rapport de collègue du 21 janvier, nous apprenons que le courrier relatif aux subsidés aux associations qui devait être envoyé avant fin 2008 ne l'a pas été en raison d'une panne de l'ordinateur de la personne devant effectuer cette tâche... Par contre, une association me fait savoir qu'elle a reçu ce courrier le 17/2 (date de la poste le 13/2) avec demande de réponse, dont rapport d'activité et compte de l'année pour le 20 au plus tard. Les responsables d'associations, tous bénévoles ne sont pas nécessairement en possession du matériel informatique professionnel dont dispose la commune. Doivent-ils donc être plus performants que les services communaux ? Comment avez-vous pu présenter les budgets de subsidés attribués aux associations si vous ne possédiez pas leurs dossiers de demandes avec leurs justificatifs de dépenses ? »

Mme Louette répond que c'est la mandature précédente qui a désigné les associations recevant des subsidés. La nouvelle majorité n'en a pas rajouté à cette liste mais a retiré certaines associations qui créaient du lucre par leur activité. Elle ajoute que la commune ne demande pas de comptabilité informatisée aux associations qui peuvent d'ailleurs transmettre les derniers comptes approuvés par leur assemblée en guise de justificatif de demande de subside. Mme Louette reconnaît un problème dans le décalage entre la décision prise d'adresser un courrier aux associations et le moment même où ce courrier a été transmis, décalage justifié par un retard pris par la personne devant prendre ce courrier en charge, dont l'ordinateur était tombé en panne. Elle ajoute que le courrier aurait du être rectifié afin de donner un délai de réponse plus long. Mais que les services communaux gérant cette matière ont été très souples dans le traitement de ces dossiers.

M. Landrain ajoute qu'une association qui pense être en droit de recevoir un subside de la commune doit effectuer la démarche de le demander en fournissant les documents nécessaires. Il signale que la commune n'était pas dans l'obligation de le rappeler aux associations. Concernant l'information aux conseillers quant à l'attribution des subsidés, il signale que, lors du vote du budget, celui-ci est accompagné d'annexes dont la liste des subsidés aux associations.

« 2. Au sujet de la gestion des salles communales.

Le règlement voté en conseil communal est-il encore d'application ? Suivant différents échos, il nous semble que non. Un nouveau règlement semble en gestation suite à un rapport de l'administration et discussion en collège : tarifs avec révision annuelle, identification des locataires en différentes catégories (personnel, élus, associations,...), classement des locations selon différentes catégories (type, durée de l'événement, nombre de personnes,...). Il nous semble que l'on ne peut faire impasse sur l'organisation d'une commission pour débattre de ce sujet, pourriez-vous donc fixer une date ? »

Mme Louette répond par l'affirmative quant à l'application de l'ancien règlement ; un règlement dépassé en fonction des demandes émises par les habitants et associations, tel a été le constat du Collège. Le service communal chargé de la gestion de ces dossiers établit actuellement un relevé des modifications qui devront être apportées à ce règlement. Mme Louette ajoute que les conseillers communaux seront informés des suites de cette mise à jour. Mme de Baets regrette que les demandes de salles et matériel entraînent de nombreuses démarches à effectuer. M. Decorte répond que le Collège tient à mettre tout demandeur sur le même pied qu'un autre et qu'un contrôle doit exister tant au niveau de la location des salles que de celle du matériel. Il souligne qu'il n'y aura plus de passe-droit comme il a pu en exister autrefois.

« 3. Question au bourgmestre.

Nous avons appris que vous vous engagiez politiquement au-delà du cercle de la commune et que sans « période d'essai », vous êtes directement candidat aux élections régionales sur les listes du MR.

Quel est l'intérêt de votre rattachement subit au MR ?

Combien de fois ne vous a-t-on pas entendu dire que vous n'étiez rattaché à aucun groupe politique, que vous étiez indépendant, et plus, que vous étiez au-dessus de la mêlée.

Peut-être en va-t-il de l'intérêt général de tous nos citoyens dont vous déclarez, à plusieurs reprises dans les éditoriaux d'Amalgame, être soucieux. Alors tant mieux... Mais dites-nous en quoi cela va améliorer le sort de la commune et de ses habitants ? Comment allez-vous faire primer l'intérêt commun face à l'intérêt individuel ou personnel ?

Pourriez-vous aussi nous dire quelle devient la configuration du Conseil communal ? Un bourgmestre et un échevin MR, 6 conseillers MR dans l'opposition ?

Nous tenons à rassurer nos électeurs, nous sommes mandataires CDH et nous le resterons.

Rien ne change, nous continuerons notre opposition constructive mais vigilante.

Une majorité de presque toutes les couleurs, c'est joli... mais une couleur dans l'opposition, c'est gage de démocratie.

Sportivement, bonne chance ! »

M. Decorte répond :

« Je suis un peu étonné de ces questions. Je dois être le premier mandataire à devoir se justifier au conseil communal de son appartenance politique. Je ne t'ai jamais demandé pourquoi tu étais indépendante sur la liste PSC du temps d'André Docquier. Combien de fois ai-je dit que je n'étais rattaché à aucun groupe politique et que j'étais au-dessus de la mêlée ? Je n'en sais rien. Mais sans doute qu'être au-dessus de la mêlée m'a donné le vertige et que j'ai voulu redescendre. En quoi cela va-t-il améliorer le sort de la commune et ses habitants ? En tous cas, sûrement pas comme vous, sûrement pas en distribuant un tract où vous vous octroyez les réalisations de la majorité. Il y avait des coucous à Malines, maintenant il y a des coucous CDH à Chaumont-Gistoux qui pendent dans le nid des autres. Quant à la composition du conseil communal, rien ne change ; il y a neuf ARC, trois Ecolo et neuf UC. »

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

13. Augmentations de cadre en maternelles au 16/03/2009 – Ratifications.

Délibérations

Compte-rendu du Conseil communal du 31 mars 2009

6

17

14. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

15. Remplacement d'un enseignant temporaire démissionnaire – Ratification.

Délibération

FINANCES COMMUNALES

16. Situation des créances antérieures au 01/01/2009.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 23 février 2009.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance susdite sous condition d'y insérer les remarques de Mme Troosters.

La séance est levée à 22heures 10 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE